NATIONS
UNIES

A

# Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/157
6 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

Cinquante et unième session
Point 71 de la liste préliminaire*

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Note verbale datée du 4 juin 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer le texte d'une déclaration prononcée le 1er juin 1996 par le Président de l'Ukraine, M. Léonide Koutchma, à l'occasion de la fin du processus de retrait des armes nucléaires stratégiques du territoire ukrainien (voir annexe) et lui serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de la liste préliminaire.

* A/51/50.

ANNEXE

Déclaration prononcée par le Président de l'Ukraine le 1er juin 1996, à l'occasion de la fin du processus de retrait des armes nucléaires stratégiques du territoire ukrainien

Le 1er juin 1996, a pris fin le processus de transfert du territoire ukrainien en Fédération de Russie des armes nucléaires stratégiques en vue de leur démantèlement sous la surveillance d'observateurs ukrainiens. L'État ukrainien a ainsi démontré au monde entier à la fois son attachement à l'idée d'un désarmement nucléaire général et sa volonté de prendre des mesures pratiques pour rapprocher le moment où tous les peuples de la planète pourront vivre sans la menace d'une destruction nucléaire.

Il y a eu une période où, pendant la guerre froide, le peuple ukrainien a dû, aux dépens de son propre bien-être et de son développement économique, financer une épuisante course aux armes nucléaires. C'est pourquoi l'Ukraine s'est proclamée propriétaire des armes nucléaires qu'elle a héritées de l'ex-Union soviétique, qui sont déployées sur son territoire et considéré ces armes non pas comme une force militaire réelle mais avant tout comme des avoirs matériels qui devraient la dédommager, ne fût-ce que partiellement, des pertes subies. Ce n'est jamais l'Ukraine indépendante qui représentait une menace nucléaire pour l'humanité.

C'est sur la base de ces principes que la Verkhavna Rada a annoncé, en juillet 1991, dans la déclaration sur la souveraineté de l'État, que l'Ukraine respecterait trois principes en matière nucléaire : ne pas recevoir, ne pas fabriquer et ne pas acquérir d'armes nucléaires.

Cette décision a été développée par la suite aussi bien dans tous les documents publiés par l'Ukraine que dans toutes les mesures pratiques qu'elle a prises en matière de désarmement nucléaire et, pour cette raison, le retrait du territoire ukrainien des dernières armes nucléaires en est l'aboutissement logique, en même temps que la preuve éclatante de la cohérence et de la prévisibilité de notre politique.

Cet événement historique montre que notre pays s'est pleinement acquitté, dans les délais, de ses obligations découlant de la Déclaration trilatérale publiée le 14 janvier 1994 par les Présidents de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique (voir A/49/66-S/1994/91, annexe) et il représente une contribution majeure de l'Ukraine au processus de désarmement. Toutefois, ce processus ne saurait être unilatéral, il doit être appuyé et mené à bien, sur le plan politique et sur le plan pratique, par les autres États, en premier lieu par les puissances nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires déployées sur le territoire ukrainien offre une possibilité exceptionnelle de donner corps à l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale, de la mer Noire à la Baltique. La création d'une telle zone contribuera au développement d'un climat de confiance entre les pays de la région et réduira sensiblement le risque de l'apparition d'un nouveau clivage sur le continent européen.

L'Ukraine apprécie hautement l'aide qui lui est accordée pour l'élimination des armes nucléaires stratégiques. S'étant acquittée de ses obligations internationales en la matière, l'Ukraine se heurte cependant à de nombreux problèmes qu'elle n'a pas les moyens de résoudre toute seule. C'est pourquoi, ayant volontairement renoncé au troisième arsenal nucléaire dans le monde, nous sommes en droit d'espérer que l'Ukraine continuera de bénéficier d'une assistance même après s'être acquittée de ses obligations en vertu de la Déclaration trilatérale publiée le 14 janvier 1994 par les Présidents de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. Nous comptons sur une coopération à long terme dans ce domaine, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Le peuple ukrainien, qui a subi les conséquences néfastes de l'accident de la centrale de Tchernobyl, connaît parfaitement le danger réel d'une catastrophe que représentent les armes nucléaires. L'Ukraine est convaincue qu'elle a eu raison d'opter pour le statut d'État exempt d'armes nucléaires et elle engage les autres États, en premier lieu les puissances nucléaires, à suivre la même voie et à tout faire pour que les armes nucléaires disparaissent rapidement et à tout jamais de la surface de notre planète.

---